

CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 23 mars 2021
Procès-verbal  Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la Salle polyvalente de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 13
" " absents excusés : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 mars 2021

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, FLOQUET Freddy, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali

Absentes excusées : ETIENNE Brigitte, GICQUEL Céline

Secrétaire de séance : TOMMERAY Magali

Pouvoirs : Brigitte ETIENNE donne pouvoir à Françoise DIABAT
Céline GICQUEL donne pouvoir à Armandine MAUGUIN



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint. (rappel : la loi du 14 novembre 2020 prévoit que, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum permettant aux assemblées de délibérer valablement est abaissé au tiers des membres présents.)

Validation des pouvoirs

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu les pouvoirs suivants :

*Mme Brigitte ETIENNE donne pouvoir à Mme Françoise DIABAT
Mme Céline GICQUEL donne pouvoir à Mme Armandine MAUGUIN*

Approbation du compte-rendu du 23 février dernier

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 23 février dernier.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

*Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.
Le Conseil Municipal désigne Magali TOMMERAY en tant que secrétaire de séance*

I-Subventions aux associations

*Monsieur le Maire rappelle que les critères d'attribution suivants avaient été édictés par les élus précédents :
-Animation de la vie communale*

- Actions en faveur de la jeunesse, éducation des jeunes
- Développement du sport
- Œuvres sociales
- La situation financière de l'association
- Les démarches de recherche d'autofinancement
- La qualité de la gestion
- La part de fonds propres
- Priorité aux associations dont le siège social est à CRUGUEL
- Prise en compte de la part d'adhérents domiciliée à CRUGUEL
- Actions en faveur de la jeunesse

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident d'accorder les montants suivants :

Organisme	Montant accordé en 2021
CCAS	3 460 €
Asso. Sportive de Cruguel (ASC)	1 500 €
Le Cruguel Josselin	450 €
Cruguel Pétanque Club	150 €
Cyclo-cross de Cruguel	150 €
APEL Cruguel - voyage scolaire	20 €/jour / élève de Cruguel scolarisé dans le RPI (plafonné à 3 jours consécutifs avec nuitée) Aide accordée une fois par année scolaire sur présentation de facture dans la limite des frais engagés
APEL Cruguel - arbre de Noël 2020 et 2021	6 € par élève de CRUGUEL scolarisé dans le RPI (sur présentation de facture dans la limite des frais engagés)
Les Ajoncs d'or	200 €
Ass. Communale de Chasse Agréée (ACCA)	240 €
ACCA (chasse) pour piégeage de ragondins	300 € (100 € par piégeur FDGDON)
Amicale des donneurs de sang - JOSSELIN	30 €
ADMR	Pris en charge par la communauté de communes
Chambre des métiers et de l'artisanat	50 €/élève de Cruguel
CFA BATIMENT	50€/élève de Cruguel
Autres organismes de formation des jeunes	50 €/ élève de Cruguel
Tref'futé (asso foyer de vie Les Cygnes)	50 €
Ligue contre le cancer	100 €
Mémoires du Pays de Josselin	70 €
Association hors commune pour sport ou loisirs n'existant pas sur la commune	10 € par enfant (mineur) de Cruguel
Le souvenir français – Comité du Pays de Josselin	0.10 € par habitant soit 65.60 €
Banque Alimentaire du Morbihan	80 € (adhésion selon convention avec CCAS de Josselin + refacturation des denrées facturées)

2-Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la **suppression intégrale** en tant que recette des collectivités locales de la **taxe d'habitation** sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le **transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire**.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à **14.40 % + 15.26 % = 29.66 %**
- Fixer le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à **36.18 %**

TAXES MÉNAGES	2020	Taux 2021
<i>Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible</i>	12.81%	12.81%
<i>Taxe foncière communale sur les propriétés bâties</i>	14.40%	14.40%
<i>Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties</i>	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		15,26 %, + 14.40 %=29.66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36.18 %	36.18%

Approbation des comptes de gestion 2020

Les conseillers municipaux reçoivent les tableaux synthétiques des chiffres réalisés en 2020 et du prévisionnel 2021 pour le budget principal de la commune et des 2 lotissements. Les chiffres sont détaillés par chapitre, le détail par article a été présenté en réunion de travail.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année 2020, selon une présentation analogue à celle du compte administratif, il est établi par la Trésorerie (Direction des Finances Publiques)

***3 -Compte de gestion - Budget communal**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020

***4 - Compte de gestion - Budget Lotissement Le Cruguelik**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020

***5- Compte de gestion - Budget Lotissement des Hirondelles**

Madame RAFFLIN CHOBELET, Trésorière, étant absente, Monsieur le Maire indique que les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion 2020

Approbation des comptes administratifs 2020

***6 - Compte administratif 2020 - Budget communal**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire, pour mettre au vote le C.A. 2020, lequel est arrêté aux sommes suivantes:

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	350 459,24 €	403 344,00 €
Recettes	520 634,75 €	649 316,18 €
Résultat 2020	170 175,51 €	245 972,18 €
report 2019	181 090,23 €	-93 782,32 €
Résultat cumulé	351 265,74 €	152 189,86 €

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte administratif 2020 par 14 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention.

***7 - Compte administratif 2020– Lotissement Le Cruguelik**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire pour la présentation du C.A. 2020, budget annexe « lotissement » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

LOTISS CRUGUELIK	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
Résultat 2020	0.00	0.00
report 2019	-5 135.32	-21 156.61
Résultat cumulé	-5 135.32	-21 156.61

Reste 1 lot à vendre à 15 000 €

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte administratif 2020 par 14 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention.

*** 8 - Compte administratif 2020 – Lotissement des Hirondelles**

Monsieur Le Maire donne la parole à Fabrice CARO, Adjoint au Maire pour la mise au vote du C.A. 2020, budget annexe « Lotissement des Hirondelles » lequel est arrêté aux sommes suivantes:

LOTISS HIRONDELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	245 852,23	225 332,69
Recettes	240 237,94	245 851,98
Résultat 2020	-5 614,29	20 519,29
report 2019	48 340,93	-245 851,98
Résultat cumulé	42 726,64	-225 332,69

1 lot vendu en 2020 à 17 300 €

Reste 7 los à vendre pour 146 800 € (TVA à déduire)

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le compte administratif 2020 par 14 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention.

Affectation des résultats

***9- Budget communal - Affectation du Résultat de 2020**

Après avoir constaté les résultats des comptes administratifs 2020 de la commune, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de l'affectation suivante :

Résultat de fonctionnement 2020 = 351 265.74 €

en totalité à reporter à nouveau en recettes de fonctionnement, imputation 002.

Cette année, la Trésorière nous conseille de ne rien imputer au financement de l'investissement au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Report excédent investissement : 152 189.86 € en recettes d'investissement, imputation 001

***10 - Budget Lotissement Le Cruguelik - Affectation du Résultat**

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2020 du Budget Annexe Lotissement « Le Cruguelik », les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de l'affectation suivante :

* 5 135.32 € en dépenses de fonctionnement, imputation 002

* 21 156.61 € en dépenses d'investissement, imputation 001

***11- Budget Lotissement des Hirondelles - Affectation du Résultat**

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2020 du budget annexe du « Lotissement des Hirondelles », les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de l'affectation suivante :

42 726.64 € en recettes de fonctionnement, imputation 002

225 332.69 € en dépenses d'investissement, imputation 001

Les budgets primitifs 2021

***12 - Budget communal - Vote du Budget primitif 2021**

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2021, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 852 168.74 €

Dépenses d'investissement..... 764 100 €

Recettes d'investissement818 346.42 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif présenté ci-dessus.

***13 – Budget Lotissement Le Cruguelik - Vote du Budget primitif 2021**

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2021, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement..... 47 448.54 €

Recettes et dépenses d'investissement..... 42 313.22 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif présenté ci-dessus.

***14 - Budget Lotissement des Hirondelles - Vote du Budget primitif 2021**

Monsieur Le Maire présente ensuite les propositions du budget primitif 2021, dont les montants sont équilibrés de la façon suivante:

Recettes et dépenses de fonctionnement.....	454 088.99 €
Recettes et dépenses d'investissement.....	452 078.79 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le budget primitif présenté ci-dessus.

15-Vente maison – Rue du souvenir

Monsieur le Maire indique que la commune avait acheté cette maison en 2013, avec un autre terrain situé de l'autre côté du chemin (ZI 209 de 1 000m²)

La commune a mis en vente les parcelles suivantes :

AB 145	777 m ²
AB 146	156 m ²
AB 148	82 m ²
AB 197	46 m ²
AB 245	130 m ²

Total = 1 191 m²

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

-acceptent de vendre la maison et les terrains cadastrés référencés ci-dessus à Monsieur **LEBAIN Alexandre** et **JAHIER Caroline** au prix de 25 000 €

-acceptent que la mairie effectue le bornage à sa charge afin de s'assurer des limites de propriétés

-autorisent le Maire ou un adjoint à signer l'acte chez maître **DREAN GUIGNARD**, notaire à **PLUMELEC**

-La vente sera conditionnée à l'acceptation du permis de construire et à l'extension du réseau d'assainissement collectif (prévu par Ploërmel Communauté)

16- Devis reçus pour le columbarium

Monsieur le Maire indique que le columbarium actuel de 7 cases a été réalisé en 2014 et que 4 cases sont occupées. Il convient donc de prévoir une extension de celui-ci.

Plusieurs devis ont été reçus :

-SAM Paysages	extension à gauche 4 cases	3 899.20 HT
	extension à droite 4 cases	3 857.70 HT
	2 ^e extension à droite 5 cases	<u>4 664.74 HT</u>
		12 421.64 HT

- **ETIENNE Florian** Rénovation - 4 cases – 3700 € HT

- **MUNIER** 1 face 3 niveaux 12 cases 11 621 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis de **SARL EF RENOVATION** et donnent tout pouvoir au Maire pour mettre en œuvre cette délibération.

17-Couverture des silos – Local technique

Le projet consiste à couvrir les « box/ silos » existants avec une charpente bois et des tôles couleur gris anthracite afin de pouvoir y stocker le matériel des services techniques (tracteur, tonne à eau, remorque ...)

Commune de **CRUGUEL**

séance du 23 mars 2021

Devis reçus :

-EURL Olivier LE CALLONNEC Trédion 23 201.88 € HT
-EURL Charpente TASTARD St Avé 20 825.86 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, autorisent le Maire ou son représentant :

- à signer un devis avec l'entreprise EURL Charpente TASTARD à condition d'obtenir un accord pour le permis de construire
- à procéder à une actualisation du tarif

18-Programme de voirie 2021

La commission voirie a établi un ordre de priorité des routes à rénover. Cette année, les routes retenues sont :

- La voie communale n°13 Rue Saint Aubin/la Ville Guillaume
- La route de la Ville au Lau

Une consultation des entreprises a été lancée en février 2021, les offres étaient à déposer pour le 18 février 2021. 4 entreprises ont répondu :

	EIFFAGE	COLAS	COLAS VARIANTE	PIGEON	CHARIER TP
Tranche ferme HT Ville Guillaume	54 186,00 €	47 188,80 €	39 990,80 €	52 202,80 €	56 601,80 €
Tranche conditionnelle Ville au Lau	16 585,00 €	14 945,00 €	14 213,00 €	16 657,00 €	17 982,00 €
Total	70 771,00 €	62 133,80 €	54 203,80 €	68 859,80 €	74 583,80 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident :

- de retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour sa VARIANTE – tranche ferme à 39 990.80 € et tranche conditionnelle à 14 213 €
- donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour mettre en œuvre cette délibération

19-Désignation d'un référent « Accessibilité »

L'association des Maires du Morbihan, dans le cadre de la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité, demande aux communes de désigner un référent « accessibilité ».

Celui-ci s'engagera pleinement dans une démarche de mise en accessibilité de tous les équipements publics par des moyens simples, concrets, pragmatiques et peu onéreux pour la commune.

Il veillera à promouvoir la Charte.

A l'unanimité, Mr Nicolas TREGARO est nommé « référent accessibilité »

20- Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

-Panneau bibliothèque 180 € HT – 216 TTC

-6 luminaires à rénover (vétustes et énergivores) – Morbihan énergies - prise en charge à 60% par le syndicat
cout unitaire 605 € HT pour la commune 363 € TTC

Commune de CRUGUEL

séance du 23 mars 2021

21 - Questions diverses

*Divers devis reçus :

RC MENUISERIE – remplacement des ouvertures coté cuisine salle polyvalente – 7 220.19 € HT – Le Conseil Municipal met ce point en attente

RC MENUISERIE – plaques de plâtre Sacristie 1 650.02 € HT – le conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.

Animation été :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les activités habituelles et organisera une sortie à Kingoland (pour les enfants) et mettra en place le dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de 16 /17 ans

Kayak sur l'étang de CRUGUEL	lundi 5-12-19 juillet	12€/personne	432 €
Sortie à PLOERMEL	vendredi 30 juillet	transport (22 places) 200 € ttc Catamaran 12 €/personne Bouée tractée 10 €/personne	

TOTAL prévisionnel (maxi) club nautique = 970 €

Animation sport (Profession Sport 56) du 12 au 16 juillet 35€ l'heure + adhésion 55.50 €

Avec sortie vélo le vendredi (Il faut qu'on échange cependant pour les tranches d'âge. Peut-être prévoir des groupes (1/2 journée) notamment pour les plus jeunes car cela peut être long la journée complète. On en rediscute.)

Sortie Kingoland vend 27 ou lundi 30 août transport(50 places) 270 €
Les tarifs pour les groupes sont de 15,50€ par personne (au lieu de 18,50€ pour les adultes et 16,50€ pour les enfants de moins de 12 ans).

*Dispositif « Argent de poche »

Pour qui ? jeunes de 16 ans révolus jusqu'à la veille de leur 18 ans

Les tâches ? Numérisation des actes de concession du cimetière

Nettoyage des chaises de la salle polyvalente

Désherbage

Pour l'automne : plantation de bulbes + peinture presbytère

Rétribution : 15€ la matinée (de 9H à 12H)

*Au prochain Conseil Municipal, entre le 1^{er} avril et le 30 juin : repasser l'opposition au transfert de compétence en matière de Plan local d'Urbanisme aux communautés de communes

*Le Conseil municipal accepte la mise en place de l'application « panneau Pocket » qui permettra aux habitants de recevoir des informations en temps réel. Le coût pour la commune est de 360 € TTC pour 2 ans d'abonnement. -

*le Pays de Ploermel a pour projet la création d'une Maison du patrimoine, et demande dans un premier temps d'effectuer un inventaire précis du patrimoine présent sur la commune.

*PATA (point à temps automatique) – devis en cours

Délibérations numérotées de 1 à 21

Fin de séance à 21H30

1	<i>Subventions aux associations</i>
2	<i>Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2021</i>
3	<i>Compte de gestion 2020 – budget principal</i>
4	<i>Compte de gestion 2020 – budget lotissement le Cruguelik</i>
5	<i>Compte de gestion 2020 – budget lotissement des hirondelles</i>
6	<i>Compte administratif 2020 – budget principal</i>
7	<i>Compte administratif 2020 – budget lotissement le cruguelik</i>
8	<i>Compte administratif 2020 – budget lotissement des hirondelles</i>
9	<i>Affectation des résultats 2020 – budget principal</i>
10	<i>Affectation des résultats 2020 – budget lotissement le cruguelik</i>
11	<i>Affectation des résultats 2020 – budget lotissement des hirondelles</i>
12	<i>Budget primitif 2021 - budget principal</i>
13	<i>Budget primitif 2021 – lotissement le cruguelik</i>
14	<i>Budget primitif 2021 – lotissement des hirondelles</i>
15	<i>Vente maison – rue du souvenir</i>
16	<i>Extension du columbarium</i>
17	<i>Couverture des silos – local technique</i>
18	<i>Programme de voirie 2021</i>
19	<i>Désignation d'un référent accessibilité</i>
20	<i>Délégation du Conseil Municipal au Maire</i>
21	<i>Questions diverses</i>